



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 3 février 2006
5863/1/06 REV 1 (fr) (Presse 33)

**Taux réduits de TVA:
Confirmation de l'accord politique du Conseil ECOFIN**

Le 28 janvier, la République tchèque et Chypre ont confirmé à la présidence et au Secrétariat du Conseil qu'elles approuvaient le compromis du Conseil sur les taux réduits de TVA. La Pologne a aujourd'hui confirmé à son tour à la présidence qu'elle approuvait ce compromis.

Le Conseil adoptera le texte législatif matérialisant cet accord lors de l'une de ses prochaines sessions.

Le 24 janvier 2006, le président du Conseil ECOFIN, M. Karl Heinz Grasser, avait conclu que, dans l'attente de la confirmation qui devait être notifiée par la République tchèque, la Pologne et Chypre, le Conseil était parvenu à un accord sur le compromis suivant:

"Eu égard au résultat du Conseil européen de décembre 2005, le Conseil, après avoir procédé à un examen approfondi de la question des taux réduits de TVA, a dégagé un accord politique sur les points ci-après.

P R E S S E

Afin de prolonger l'expérience des taux réduits applicables aux services à forte intensité de main-d'œuvre, la validité de l'annexe K de la directive 77/388/CEE est prorogée du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010. Tous les États membres sont autorisés à opter pour l'application de l'annexe K. Les États membres qui souhaitent faire usage des dispositions de l'annexe K peuvent en demander l'autorisation jusqu'au 31 mars 2006.

Le chauffage urbain est intégré dans l'option prévue à l'article 12, paragraphe 3, point b), de la sixième directive TVA.

Le Conseil invite la Commission à présenter un rapport au Conseil et au Parlement européen avant la fin juin 2007, contenant une évaluation générale de l'incidence des taux réduits applicables aux services fournis localement, notamment dans le secteur de la restauration, en termes de création d'emplois et de croissance économique ainsi que sous l'angle du marché intérieur, sur la base d'une étude menée par un groupe d'experts économiques indépendants."
